

BOUÉE

INFOS | n° 234



Magazine d'informations municipales
Septembre 2022

Soumbalaya Productions présente

Koléma Project Afropéra Richard Kara

Itinéraire d'une femme de l'Afrique à l'Europe

mise en scène Flora Théphine

soumbalaya.productions@gmail.com

Réservation :
02 40 56 12 18
ou en Mairie

Spectacle musical

Samedi **15 octobre** 2022 à 20h30

à la Salle des fêtes

Spectacle
gratuit
offert par la
municipalité

Ce spectacle musical inédit est basé sur le roman « Koléma » itinéraire d'une femme de l'Afrique à l'Europe, écrit par Kouadio Koffi Richard Kara et paru aux éditions L'Harmattan. Il s'agit de créer une illustration visuelle et sonore du roman. L'idée est d'inviter les spectateurs à s'immerger de façon sensorielle et imaginative dans le chemin de vie de l'héroïne, Koléma. À travers la musique, la littérature, les arts visuels, la mode et le théâtre, Richard Kara, ses musiciens et la comédienne proposent une mise en mouvement du roman destiné à tous les publics. Le spectacle est mis en scène par la célèbre Flora THÉPHINE.

L'aventure de l'héroïne trouve un écho fort dans l'actualité contemporaine des femmes : leurs places dans la société, la féminité ou encore l'émancipation.

 100 places disponibles.



Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	6
Enfance.....	8
Culture.....	9
Associations.....	11
Infos pratiques.....	14

Bulletin municipal n° 234

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE
Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33
Courriel : accueil@bouee.fr
Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,
Pierre DURAND,
Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 15 octobre 2022
Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 28 juin 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 17 mai 2022 - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **A PRIS ACTE** du compte rendu du dernier conseil d'école du 16 juin 2022 ;
- **DÉCIDE** la création d'un poste temporaire d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^e classe à 24/35e du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de maintenir l'organisation actuelle de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022 (papier, affichage et/ou mise à disposition et publication des procès-verbaux des séances sur le site internet de la commune) - voté à l'unanimité ;
- **ACCEPTE** de proposer au titulaire du marché de restauration collective un avenant valide à compter du 12 juillet 2022 - voté à l'unanimité :
Modifiant la périodicité de révision des prix au trimestre ;
De baser la révision de prix à partir d'un indice mieux adapté (010535633 - indice des prix d'importation de produits industriels) ;
Modifiant la fourniture de pain par des boules tranchées ;
Autorise le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;
- **ACCEPTE** le principe de vendre les parcelles ZC 107, ZC 108, ZC 114 et ZC 115 et autorise le Maire à organiser un appel à candidature et de commander un bornage et document d'arpentage - voté à l'unanimité ;
- **ACCEPTE** de renouveler le bail commercial du Relais de Bouée pour 9 ans - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** du Rapport Annuel de l'année 2021 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

C'est la rentrée des services municipaux !

Profitant de cette journée de pré-rentrée des écoles et des services éducation-restauration-entretien le 31 août dernier, l'équipe municipale a souhaité réunir l'ensemble des agents municipaux pour préparer ensemble au mieux les services municipaux, échanger sur l'actualité, informer les agents sur les projets à venir et les sujets sur lesquels ils seront associés.

La municipalité a voulu ainsi réinstaurer des temps d'échanges directs et conviviaux, moments qui n'ont pu avoir lieu pendant la crise sanitaire.

Ce temps d'échange s'est clôturé par un verre de l'amitié avec les équipes enseignantes, les élus et les agents municipaux présents.

La municipalité a proposé aux élus et agents municipaux de partager un repas commun.

L'ensemble des services a poursuivi les préparatifs de rentrée pour être fin prêts le lendemain.

Très belle rentrée à toutes et tous !



Entretenir son terrain, une action préventive réelle du risque incendie

Une nécessité, une obligation !

Les propriétaires de terrains situés dans les zones exposées aux incendies de forêt et à moins de 200 mètres de celles-ci, ont pour obligation de débroussailler et maintenir en état débroussaillé. Cette page vous explique pourquoi, où, comment et quand débroussailler...

Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler, c'est avant tout pour :

- ✓ Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- ✓ Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété !
- ✓ Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- ✓ Être en conformité vis-à-vis de la réglementation

Comment débroussailler ?

Vous pouvez, suivant vos disponibilités :

- ✓ Débroussailler vous-même avec du matériel adéquat;
- ✓ Recourir à une entreprise de débroussaillage (groupez-vous avec vos voisins pour obtenir un prix intéressant et des résultats homogènes sur vos propriétés).

Sur les zones exposées, réalisez :

- ✓ Une coupe et élimination de la végétation ligneuse basse spontanée ;
- ✓ Une coupe et élimination des arbres et arbustes, morts, malades, ou dominés ;
- ✓ Une élimination des essences les plus inflammables (Genêts, Bruyères, Callune, Ajonc épineux, Thym, pin d'Alep...);

Les végétaux à couper

- Les broussailles
- Le sous-bois (buissons et arbustes)
- Les végétaux morts
- Les hautes herbes
- Les branches basses sur les arbres
- Les essences les plus inflammables

Les végétaux à conserver

- Les grands arbres isolés dont les arbres ou arbustes remarquables ou éléments du patrimoine (un espace de 3 m doit séparer les branches des constructions)
- Les touffes d'arbrisseaux
- Quelques jeunes arbres éloignés

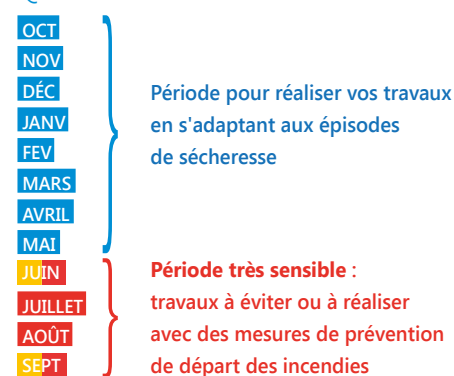
Comment se débarrasser des végétaux coupés ?

Pour vous débarrasser des végétaux coupés, vous pouvez :

- ✓ Les déposer dans une des déchèteries
- ✓ Réaliser le compostage des débris et des feuilles mortes (Le broyage réduit le combustible mais ne l'élimine pas !)

L'utilisation du feu comme moyen de destruction de vos rémanents de débroussaillage n'est pas autorisée.

Quand débroussailler ?



En cas de non-respect de la réglementation.

Vous vous exposez à des sanctions.

Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux.

La commune, en dernier recours et après mise en demeure, peut faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

Sobriété énergétique

L'affaire de tous !

En raison du contexte d'inflation importante des dépenses énergétiques, la municipalité a décidé de sensibiliser l'ensemble des acteurs : services, équipe enseignante de l'école les Courlis, Associations et usagers des équipements municipaux.

Afin de limiter l'impact budgétaire et de contraindre la collectivité à revoir son action pour le quotidien des bouésiennes et bouésiens, l'équipe municipale a décidé de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux bonnes pratiques pour réaliser des économies de consommation d'énergie.

La collectivité a décidé d'activer tous les leviers également : point avec le SYDELA sur l'éclairage public, étude de bâtiment pour économies d'énergie...

Nous vous remercions toutes et tous pour votre collaboration active !

Son avion subit une avarie

Il se pose en catastrophe dans un champ à Rohars

Samedi 9 juillet 2022, un homme de 59 ans a posé son appareil en catastrophe dans un champ à Bouée, après que son aéronef a subi une avarie au-dessus de Cordemais.

Par miracle, le pilote n'a été que blessé légèrement grâce à l'ouverture de son parachute de secours.



SOLIHA vous permet de bénéficier d'accompagnement et de conseils concernant la précarité énergétique et maintien à domicile sur le territoire d'Estuaire et Sillon. Vous pouvez en bénéficier jusqu'à fin 2023.

Un coup de pouce pour financer vos travaux

Soliha est spécialisée dans les programmes d'aides d'amélioration de l'habitat. Elle accompagne les foyers les plus modestes dans leur problématique de logement.

Le dispositif d'amélioration de l'habitat comporte 2 volets : la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile. Estuaire et Sillon a choisi une entreprise d'économie sociale pour mettre en œuvre le Programme d'amélioration de l'habitat sur son territoire. Les conseillers techniques et financiers accompagnent les propriétaires occupants ou bailleurs dans leurs projets de travaux.

Les services proposés

- Visites à domicile, diagnostics et préconisations de travaux (rénovation énergétique, adaptation et accessibilité des logements)
- Montage et dépôt des dossiers de subventions
- Accompagnement administratif et social individualisé

Qui peut en bénéficier ?

Les objectifs prévus dans la convention doivent permettre d'aider

- Pour la précarité énergétique : 35 propriétaires occupants/an (sous plafonds de ressources) et 1 propriétaire bailleur
- Pour le maintien à domicile : 20 propriétaires occupants/an (sous plafonds de ressources)
- Estuaire et Sillon accordera une aide de 1000 € par dossier
- Cette aide s'additionne avec celle de l'ANAH et de l'État qui apporte des subventions très importantes, il est prévu au total 1,5 million d'euros sur ce programme pour notre territoire en aides aux ménages
- En complément des aides seront accordées pour le suivi animation c'est-à-dire l'animation et l'accompagnement des ménages
- Le dispositif est relancé pour 3 ans, jusqu'à fin 2023

Mon parcours avec SOLIHA

1. JE ME RENSEIGNE

en permanence ou par téléphone, quel que soit mon projet, SOLIHA m'informe sur toutes les aides, les démarches administratives et techniques pour financer mes travaux.

2. JE PRENDS RENDEZ-VOUS

pour une visite à mon domicile si mon projet est recevable, l'association SOLIHA réalise un diagnostic de mes besoins, de mon logement, et me conseille sur les travaux à réaliser. Plusieurs scénarios de travaux sont proposés en fonction de mon projet et de mes capacités financières.

3. JE CONSTITUE MON DOSSIER

ici encore, SOLIHA est là et m'assiste pour regrouper les devis de travaux (j'ai le choix des entreprises) et constituer mon dossier de financement. Il existe aujourd'hui de nombreuses aides à l'amélioration de l'habitat : subventions et prêts. SOLIHA, organisme conventionné par l'État, me donne accès à tous ces financements. Attention, ne pas répondre aux sollicitations d'autres démarcheurs et ne rien signer avant d'avoir pris contact avec SOLIHA.

4. JE FAIS RÉALISER LES TRAVAUX

SOLIHA vous assiste pour le paiement des acomptes en cours de chantier. Une visite de contrôle des travaux peut être réalisée avant le déblocage de toutes les aides en fin de travaux.

Comment prendre contact ?

Votre contact :

Tiphaine EVENARD

Des permanences téléphoniques sont proposées deux fois par mois sur rendez-vous au 02 40 44 99 44

www.paysdelaloire.soliha.fr

**Prochaine permanence à Bouée
jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h**

Emplacement PMR Parkings

Rappel !

Nous remarquons malheureusement le manque de civisme de certains en se garant sur l'emplacement PMR réservé alors qu'ils ne sont pas concernés.

Nous rappelons l'importance de pouvoir laisser libre cet emplacement pour le public concerné !



Vente de terrain au lieu-dit Croisac

Appel à candidatures !

Le Conseil Municipal par délibérations du 28 juin et du 6 septembre a décidé de mettre en vente des parcelles de terrains acquises récemment suite à une procédure de reprise de bien sans maître.

Il s'agit des parcelles cadastrées ZC 107, ZC 108, ZC 114 et ZC 115.

Ces parcelles sont mises en vente aux tarifs suivants (voir décision CM) :

ZC 107 pour un montant de 1100 euros

ZC 108 pour un montant de 600 euros

ZC 114 pour un montant de 1800 euros

ZC 115 pour un montant de 210 euros

Les frais de document d'arpentage et d'acte notariés sont à la charge également des acquéreurs.

Les candidats acquéreurs intéressés peuvent contacter la mairie pour plus de renseignements et déposer leur offre auprès de Maître GERARD-MOREL de Savenay.

**L'appel à candidature aura lieu
du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2022.**



Infos municipales

Les Zones 30 dans le bourg de Bouée

Priorité au RESPECT

● Sur la Départementale 93 Savenay - Cordemais :

La zone 30 va globalement de l'entrée du parking de l'école des Courlus jusqu'à la salle des Fêtes.



Les règles de circulation liées aux zones 30

LES VÉHICULES ONT LA PRIORITÉ

Dans les zones 30, les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière très prudente et prévenante. Les principales prescriptions légales sont :

- ✓ La vitesse maximale est fixée à 30 km/h
- ✓ Les véhicules ont la priorité
- ✓ C'est la priorité à droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière)
- ✓ La traversée de la chaussée est autorisée partout
- ✓ Pas de passage pour piétons (sauf si la situation l'exige, ex : école, traversée dangereuse)

ATTITUDE DES PIÉTONS

Vous êtes libres de traverser la chaussée partout (aussi en dehors des passages pour piétons), cependant vous ne bénéficiez pas de la priorité. Il faut donc toujours regarder où l'on va.

- ✓ Établissez un contact visuel avec les conducteurs
- ✓ Utilisez les passages pour piétons
- ✓ Pour les enfants, la consigne est claire : s'arrêter au bord du trottoir, puis "regarder - écouter - traverser" (comme sur les passages pour piétons)

ATTITUDE DES CONDUCTEURS

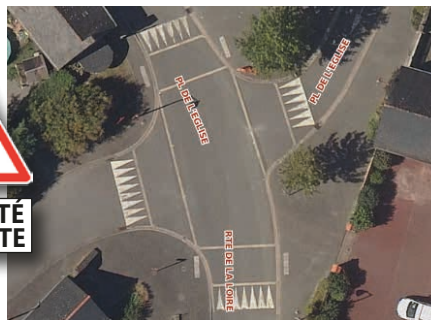
Dans toute la zone 30, conduisez votre véhicule de manière prévenante. Cédez la priorité aux piétons qui veulent traverser la chaussée.

- ✓ Roulez d'une manière prudente et prévenante
- ✓ Faites attention aux enfants jouant dans la rue et aux personnes âgées
- ✓ Établissez un contact visuel avec les autres usagers
- ✓ Soyez prêt à réduire votre vitesse

● Le carrefour de la Mairie



● Place de l'Église - Accès Parking Salle des Fêtes



Nous rappelons l'ensemble des usagers à la prudence pour la sécurité de nos enfants et des agents municipaux qui traversent une zone à 30 chaque midi !

Liste des associations de Bouée

AMICALE LAÏQUE

Président : LABARRE Cyril - 0687139562

BOUÉE TENNIS DE TABLE

Président : CATHELOT Jean Louis - 0651587200

COMITÉ DES FÊTES

Président : SURGET Gérard - 0668317319

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président : BALLUET Serge - 0240570694

APEL (école Sainte Thérèse).

Président : DEMOERSMAN Jérôme - 0672638383

OGEC (école Sainte Thérèse).

Présidente : LEROY Daisy - 0634680938

BOUÉE TRAVAUX MANUELS

Présidente : GIQUEL Martine - 0632297695

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE ROHARS

Président : MONNIÉ Alain - 0681132657

CHORÉD'ELLES (Danse enfants + adultes).

Présidente : DOUMAYRENC Valérie - 0674600121

ÎLOT SPORT (multisport enfants + adultes).

Présidente : VILLIEN Virginie - 0663949741

OLYMPIQUE PÉTANQUE BOUÉSIEENNE

Président : GRELIER Mickaël - 0783291342

ASSOCIATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Professeur : ROUSTEAU Yann - 0686458276

Forum des associations

Le samedi 3 septembre était organisée une rencontre entre le public et les associations.

De nombreux habitants sont passés et ont pu s'inscrire aux activités proposées.

Le verre de l'amitié a clôturé le forum. Merci aux associations pour leurs présences.



Les Foliettes

Aux Foliettes, sur la route de Bouée à Cordemais, peu avant le croisement avec les routes de la Babinais et de la Bessardais, les bâtiments (deux maisons et dépendances, une ancienne forge avec une grande extension) datent du milieu du XIX^e siècle, pour les plus anciens, et du XX^e.



Au moment de l'établissement du premier plan cadastral, en 1827, le lieu était dépourvu de toute construction. Les parcelles qui portaient le nom des Foliettes sont numérotées 493, 494 et 495. Au sud, le domaine public s'étendait, à l'entrée du chemin de la Bessardais : c'était un « commun ». Face au village de la Babinais, un terrain est divisé en de nombreuses parcelles, ce sont des vignes.

Cependant, le lieu avait été habité dans des temps plus anciens ; on le désignait souvent au singulier : la Foliette. En 1638, un rôle d'imposition place la Foliette entre la Babinais et la Noë, ce qui correspond bien à la situation. Un des contribuables du lieu est Pierre Bourmaud, maréchal. Il y aurait donc eu une forge à la Foliette dès le XVII^e siècle. Des Bourmaud ont vécu à la Foliette jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La dernière fut Élisabeth Bourmaud, née en 1725 et restée célibataire. En 1797, faute de ressources, elle dut céder ses maigres biens contre une rente viagère. Elle déclara au notaire, Maître Jacques Bréard, « que depuis plusieurs années elle est dans le besoin et dans une indigence inappréciable, étant sur sa vieille âge et incommodée de plusieurs manières, qu'elle ne reçoit ni secours ni appui d'aucun de ses parents, que sans la charité qu'elle touche depuis plusieurs années de la maison du citoyen Bessard Duparc et quelques autres particuliers ses voisins, il y a longtemps qu'elle n'existeroit plus ». Elle vend tous ses biens aux frères Julien et Thomas Bessard, fils de Julien-Thomas Bessard du Parc, Le premier de ces biens est « proche la mare des Foliettes, une maison tombée en ruine ». En contrepartie, Élisabeth Bourmaud reçoit des acquéreurs 50 francs le jour-même et ils s'engagent à lui « servir annuellement pendant sa vie durant la somme de 50 francs en numéraire,

non compris son logement qu'ils lui fourniront gratis ». Élisabeth Bourmaud vécut encore 4 ans et mourut en 1801 chez Julien Bessard Duparc, au bourg de Bouée. Sur son acte de décès, elle est qualifiée de « rentière » !

Ses neveux, Pierre et Perrine Chateau, enfants de sa sœur Louise Bourmaud, avaient vendu en 1799 à Julien-Thomas Bessard tout ce qui leur appartenait aux Foliettes : un logement en ruine, rue et soue, jardin et terre labourable, pour 460 francs.

Les Foliettes allaient rester plus d'un demi-siècle sans habitants. Dans les années 1850, la commune de Bouée vendit beaucoup de parcelles qui étaient des « communs ». Un forgeron, Jean Guinel, né en 1810 à la Coqueris puis installé à la Babinais, fit l'acquisition du petit

terrain bordant, à l'ouest, le chemin de Bouée à Cordemais. Il y construisit une petite forge. À la même époque, l'administration préfectorale se préoccupait de l'amélioration des chemins en application d'une loi de 1836. Un arrêté du préfet du 29 janvier 1858 désignait les chemins vicinaux du département qui allaient prendre la dénomination de chemin d'intérêt commun. Le numéro 12 était le chemin de Savenay à Saint-Étienne-de-Montluc, par Cordemais et Bouée, qui passait donc par les Foliottes. Le conseil municipal de Bouée craignit que l'on voulût atténuer le virage ; il délibéra à ce sujet le 20 mai 1858 :

« Changement de tracé du chemin n° 12 au lieu des Foliottes

Ensuite il a été exposé au conseil que le sieur Guinel Jean, forgeron, acquéreur d'une parcelle d'excédant de chemin sur le bord de la route d'intérêt commun n° 12, avait édifié un atelier de forgeron sur ledit terrain, mais que faute à lui d'avoir demandé l'alignement, il avait construit trop près de la voie publique et que MM les agents de la vicinalité pourraient l'inquiéter à cause de cette construction

Le conseil, après en avoir mûrement délibéré, considérant que si le sieur Guinel est obligé de démolir le petit édifice qu'il a élevé, il se trouvera réduit à la mendicité, attendu qu'il a absorbé tout son petit avoir pour se bâtir une forge, considérant en outre que si le chemin n° 12 est maintenu suivant le tracé aujourd'hui existant, la commune n'aura pas moins de 1000 à 1200 francs de frais à supporter, tant pour achat de terrain que pour déblai afin de rendre le chemin en bon état, tandis que si le chemin suivait l'ancienne voie qui se trouve en cet endroit en assez bon état d'entretien, elle n'aurait que peu de dépense à faire pour le rendre à l'état de parfaite viabilité, prie instamment M. le Préfet et dans l'intérêt du pauvre Guinel et dans l'intérêt surtout de la commune, de vouloir bien dans sa haute sollicitude autoriser le changement de tracé du chemin n° 12 au lieu nommé les Foliottes. Ce changement donnerait une petite courbe qui n'aurait rien de désagréable, c'est d'ailleurs le chemin suivi aujourd'hui et pour établir le nouveau il faudrait passer dans une vigne de bonne qualité et dont les propriétaires se montrent très exigeants puisqu'ils estiment leurs terrains pas moins de 45 à 50 francs l'are ».

La situation actuelle montre que les services préfectoraux ont été sensibles aux arguments du conseil municipal de Bouée. Les travaux des chemins d'intérêt commun étaient entièrement à la charge des communes traversées dont les habitants étaient soumis à des contributions en argent et des prestations en nature. Ces travaux étaient exécutés sous la direction d'un fonctionnaire départemental, appelé agent voyer.

L'entreprise de Jean Guinel se développa. Son fils François fit construire une autre forge aux Foliottes en 1867. C'est son gendre, Joseph Moisan, originaire de Cordemais, qui lui succéda ; il avait épousé Marie Guinel en 1888. Aux activités traditionnelles de forge, se sont ajoutées la vente et les réparations de machines agricoles et de bicyclettes. Les deux fils de Joseph Moisan participèrent à la guerre de 1914-1918 ; l'aîné, Joseph, n'en revint pas, mort pour la France en octobre 1918. Ce fut le cadet, Francis, qui poursuivit l'activité artisanale. Il épousa en 1924 une jeune fille de Lavau, Émilienne Doucet, et le couple fit construire une maison aux Foliottes, au nord de la route. Deux enfants leur sont nés : Georges en 1925 et Madeleine en 1928. Celle-ci mourut victime du premier bombardement de Nantes, le 16 septembre 1943 ; elle s'y était rendue pour retirer un diplôme d'études qu'elle avait obtenu. Georges continua et développa encore l'entreprise familiale, ajoutant un très grand atelier à la forge. Il a été très longtemps conseiller municipal de Bouée.

Bernard David

Le spectacle de fin d'année

Le spectacle de l'école a eu lieu après 2 années sans fête de fin d'année.

Les parents ont pu assister à un spectacle de chant et de danses des classes de MS/GS et CP CE1. Puis ils ont pu observer et écouter un spectacle de chants et de théâtre en lien avec les contes étudiés cette année par les classes de PS et CE2 CM1 CM2.

Par la suite les familles ont pu observer les travaux des élèves exposés dans les 4 classes.

Enfin chacun a pu profiter des différents stands proposés par l'amicale de l'école. M. LABARRE a été remercié pour son implication au sein de l'amicale comme président.

Nous tenons vraiment à remercier l'amicale pour son implication dans l'école.



École des Courlis

Rentrée septembre 2022

Cette année il y a toujours 4 classes dans l'école et 92 élèves.

Les niveaux sont découpés de la façon suivante :

- PS MS avec Mme OLLIVIER comme enseignante et Emmanuelle l'ATSEM
- GS CP avec Mme SALAÜN et Mme FAIVRE comme enseignantes et Aurélie l'ATSEM (présente le matin)
- CE1 CE2 avec Mme BARRE comme enseignante
- CM1 CM2 avec Mme FAIVRE et Mme NICOLAS.

Mme NICOLAS est déchargée pour la direction le vendredi.

Les projets de l'année

Cette année nous participons à école et cinéma, toutes les classes iront au cinéma de Saint-Étienne-de-Montluc, afin de visionner deux ou trois films dans l'année.

Les GS jusqu'au CM2 se rendront à la piscine de Cordemais.

Les élèves pourront emprunter des livres à la bibliothèque.

Mme JARRY (intervenante musique) intervient toujours dans l'école.

Toutes les classes participeront aussi *au prix des incorruptibles*. Les enfants et les parents lisent une sélection de livres pendant l'année et pourront voter à la fin de l'année pour leur livre favori.

Comme les années passées, les élèves dans chaque classe feront des conseils de vie de classe.

Nous espérons réaliser des conseils citoyens.

Un gros projet est en cours pour cette année. Nous pourrions vous l'exposer lors du prochain Bouée infos.



La photographie scolaire

Les photographies de classe et les portraits auront lieu le **11 octobre au matin**.

La boîte à livres

Le projet de la boîte à livres s'est très bien déroulé l'année passée. Ainsi, nous avons recueilli de nombreux livres, les élèves de CM ont fabriqué des plans et des maquettes. Pendant les grandes vacances, certains parents ont pris en charge la réalisation de la boîte. Ainsi nous pourrions vous la présenter et l'inaugurer très prochainement.



Culture

Bibliothèque

Une équipe de bénévoles et une bibliothécaire sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Horaires d'ouverture :

mardi	16h à 18h
mercredi	15h à 18h
vendredi	16h à 18h
samedi	10h30 à 12h30

L'adhésion est gratuite pour tous.

Elle vous permet
d'emprunter,
pour 3 semaines

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD
- Accès ressources numériques BDLA

Des **boîtes retours** sont à disposition dans toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

Retrouvez sur le site : le programme complet des animations de septembre à décembre 2022, le catalogue en ligne, un accès à votre compte adhérent avec possibilité de réserver un livre ou de prolonger vos prêts, ...



Pour suivre l'actualité du réseau : @EstuaireetSillon

Et tous les vendredis, découvrez les coups de cœur des bibliothécaires : #vendredilecture.

Rejoignez-nous, devenez bénévole !

Vous aimez les livres, les films, la musique, ou juste échanger avec le public ?

Rejoignez la super équipe de bénévoles de la médiathèque. C'est grâce à eux et à vous que l'on peut faire vivre ce lieu !



Les médiathèques déroulent
le programme de la rentrée !

Le tout nouveau programme des Rendez-vous proposés par les 11 bibliothèques et médiathèques d'Estuaire et Sillon est disponible. Vous y trouverez toutes les animations sur la période septembre à décembre.

Le choix est large entre ateliers, spectacles, conférences et les rencontres...répartis sur les 11 médiathèques du territoire. Un classement par public et par type d'animations facilite la lecture. **Toutes les animations sont gratuites** et permettent aux familles de passer un moment privilégié ensemble.

Culture



4 octobre 2022

Bébés bouquineurs

Lectures d'albums proposés pour les tout-petits (0 à 3 ans).
Gratuit - sur inscription.



25 octobre 2022 à 14h30

La bibliothèque fantastique Jeu d'énigmes

Animé par « Les ateliers de Marion.B »
Gratuit, sur inscription - de 7 à 11 ans.



5 novembre 2022 à 10h

Atelier couches lavables

Initiation à l'utilisation des couches lavables (les différents modèles, les matières, l'entretien...)

Animé par « Sakaidé ».

Gratuit, sur inscription - public adulte.



SAKAÏDÉ



Associations

Fête de la musique

Malgré les averses, le public est venu nombreux pour la nouvelle édition de la fête de la musique, qui a eu lieu le 24 juin dernier.

Les groupes locaux étaient heureux de pouvoir se produire.

Toute l'équipe du relais de Bouée était au rendez-vous.



Bouée Travaux Manuels

L'association reprend ses activités, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour libérer votre créativité et passer un moment convivial.

De nombreux ateliers à votre disposition ainsi qu'un **nouvel atelier JEUX DE SOCIÉTÉ**.

Nous recherchons aussi des animateurs et animatrices bénévoles en couture ou toutes autres activités que vous aimeriez nous faire découvrir.

Pour tout renseignement :

Martine GICQUEL au **06 32 29 76 95**

Danièle ESPOSITO au **06 09 75 85 03**

L'îlot sport

Le lundi à la salle polyvalente de Bouée :

- 15h30-16h30 gym d'entretien
- 17h-18h multisport enfants 3/4 ans
- 18h-19h multisport enfants 5/6 ans
- 19h-20h multifitness

Mail : lilotsport@orange.fr

Mobile : **06 63 94 97 41**

Site internet : <http://lilotsport.wixsite.com/lilotsport>

 [lilotsportetzumbagi](#)



Bouée Tennis de Table

Le club est prêt pour la nouvelle saison 2022/2023 en espérant qu'elle ne soit pas perturbée par les pandémies.

Nous avons toujours une équipe en 1^{ère} division départementale.

Nous accueillons les jeunes le mardi à 18h pour une découverte et une formation à notre sport.

Contact : Président Jean-louis CATHELOT - 06 51 58 72 00.

Bonne rentrée à tous !



Retour sur les évènements 2022

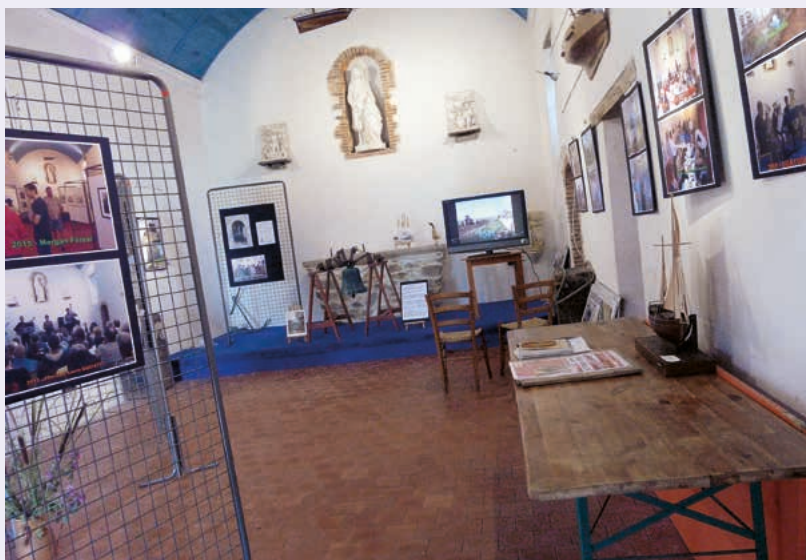
1^{er} Mai 2022,

Journée peintres dans la nature même

Après deux années blanches, la 16^e journée des Peintres dans la nature a pu se dérouler normalement. Quarante-cinq œuvres ont été présentées le soir, réalisées par une trentaine d'artistes, sur Bouée, Cordemais et Lavau-sur-Loire.

La qualité était au rendez-vous et les ventes nombreuses, certains tableaux faisant même l'objet d'enchères. En tout 21 tableaux ont trouvé preneur.

La météo a été favorable et c'est donc une belle journée qui nous a permis de retrouver le soir un nombreux public dans la salle polyvalente de Bouée.



25 et 26 juin 2022 :

La renaissance de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

Journées du petit patrimoine de pays

120 personnes sont venues au cours des deux journées d'exposition.

Les participants ont été très intéressés. Les visiteurs ont pu longuement discuter avec les membres de l'association présents.

L'ancienne cloche de la chapelle descendue du clocher de l'église de Bouée a été exposée durant le week-end.

L'histoire de la réhabilitation de la chapelle et sa vie culturelle depuis 2012 étaient illustrées par des panneaux et une vidéo.

17 juillet 2022

Concert d'été à la chapelle de Rohars :

Duo ODELIA

Beau concert organisé par les Amis de la chapelle de Rohars. Les spectateurs ont pu apprécier le merveilleux talent de nos duettistes.

De la qualité de haut niveau de la part d'Alice LETORT et Marie SANS.

Elles ont plaisir à faire résonner aujourd'hui deux guitares fabriquées vers 1825 par François ROUDHLOFF, luthier de l'école de Mirecourt, dont les sonorités envoûtantes se mêlent naturellement. Leur répertoire du XVII^e au XIX^e, de Couperin à Chopin, a ravi les mélomanes présents.



20 et 21 août 2022 :

Exposition hommage à Georgette Gerbaud

Les amis de Georgette GERBAUD avaient organisé cette exposition en son souvenir.

Beau week-end pendant lequel 140 personnes sont venues admirer les œuvres de cette peintre savennaisienne disparue en juillet 2021.

Des œuvres étaient vendues au profit d'Avessac sans frontières, une association de solidarité aux migrants et demandeurs d'asile.

Les Amis de la chapelle de Rohars ont été très heureux d'apporter leur concours à cette manifestation.

Si vous voulez participer à notre action et faire vivre culturellement cette ancienne chapelle rénovée rejoignez-nous. Toutes les bonnes volontés et idées nouvelles sont bienvenues.

Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars

Contact : Alain MONNIÉ - lacsar@orange.fr - **06 81 13 26 57**



Si vous voulez participer à notre action et faire vivre culturellement cette ancienne chapelle rénovée rejoignez-nous.
Toutes les bonnes volontés et idées nouvelles sont bienvenues.

LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE DE ROHARS
Contact : Alain MONNIÉ - lacsar@orange.fr - **06 81 13 26 57**

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE NOS INSTALLATIONS :
VOS ANIMAUX RELÈVENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que riverain d'une voie ferrée il vous appartient :

- + De mettre en place une clôture (conformément au Code Rural)
- + D'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations

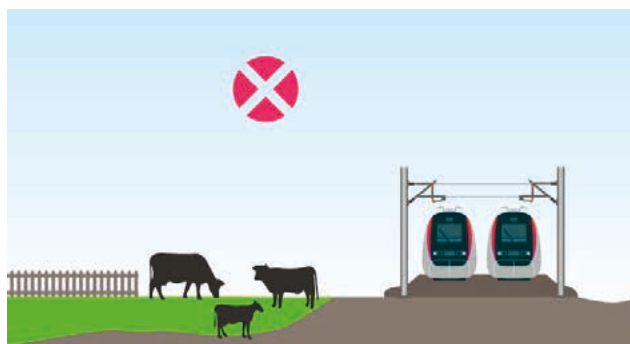
En divaguant dans les emprises ferroviaires, vos animaux peuvent représenter un danger pour les trains, les voyageurs et nos agents. Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, chevaux, ovins...) génèrent chaque année des heurts avec les trains et perturbent le service ferroviaire. Ce type d'évènement implique presque systématiquement plusieurs animaux, a contrario des animaux sauvages qui sont plus souvent seuls.

Dans certains cas, des accidents humains et matériels graves sont à déplorer. Le facteur déclenchant de ces incidents est l'absence ou le manque d'entretien des clôtures autour des prés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, **triplement** des incidents par rapport à 2020 et **plus du double** de minutes perdues. On compte ainsi en Pays de la Loire **64** incidents en 2021 pour **5700** minutes perdues.

Jusqu'à **7** heures de retard cumulées en cas de divagation ou de heurt d'un animal dans les emprises ferroviaires.



CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE :

- + Des risques de blessures graves, voire mortelles, de l'animal
- + Des dégâts matériels importants sur le terrain, l'infrastructure ferroviaire...
- + Des accidents de personnes
- + Des retards conséquents pour le train impacté et les suivants, des suppressions de trains, voire l'arrêt total des circulations sur la ligne
- + La mobilisation des services de secours et des agents SNCF, soit plusieurs dizaines de personnes pour un incident
- + Le mécontentement des voyageurs et la dégradation de l'image de SNCF à ses dépens.



ET POUR VOUS, RIVERAINS DES VOIES FERRÉES :

En raison des préjudices subis en cas d'incident, SNCF Réseau porte systématiquement plainte.

C'est votre responsabilité civile mais aussi votre responsabilité pénale qui peut être engagée :

- + Une amende pouvant aller jusqu'à 3750€ et une peine d'emprisonnement jusqu'à 5 ans
- + La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés



SNCF Réseau vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.

**AGISSONS ENSEMBLE POUR
NOTRE SÉCURITÉ !**



Dates des permanences de distribution

des bacs jaunes et des composteurs

2022	Cordemais Hippodrome Hall des Courses Mercredi 19 octobre Vendredi 21 octobre Samedi 22 octobre Mercredi 30 novembre Vendredi 2 décembre	Le Temple de Bretagne Parking Mairie / Services techniques Mercredi 16 novembre Vendredi 18 novembre Samedi 19 novembre	Saint Étienne de Montluc Espace associatif Le Manoir Mercredi 12 octobre Vendredi 14 octobre Samedi 15 octobre Mercredi 23 novembre Vendredi 25 novembre	Les horaires Mercredi : 9h/12h – 13h/17h30 Vendredi : 13h/17h30 Samedi : 9h30/12h30
	Savenay Service Déchets (ZA des acacias Rue des saules) Mercredi 11 janvier Vendredi 13 janvier Samedi 14 janvier Mercredi 29 mars Vendredi 31 mars	Campbon Salle n°1 de la Préverie Mercredi 18 janvier Vendredi 20 janvier Samedi 21 janvier Mercredi 5 avril Vendredi 7 avril	Malville Parking Complexe sportif Serge Plée Mercredi 25 janvier Vendredi 27 janvier Samedi 28 janvier Mercredi 3 mai Vendredi 5 mai	Prinquiau Parking Mairie / Salle des Bruants Mercredi 1 ^{er} février Vendredi 3 février Samedi 4 février Mercredi 10 mai Vendredi 12 mai
2023	La Chapelle-Launay Parking Complexe sportif Mercredi 1 mars Vendredi 3 mars Samedi 4 mars Mercredi 24 mai Vendredi 26 mai	Bouée Parking Route du Sillon (face Mairie) Mercredi 8 mars Vendredi 10 mars Samedi 11 mars	Lavau-sur-Loire Salle des Prés Salés (place de l'église) Mercredi 15 mars Vendredi 17 mars Samedi 18 mars	Quilly Mairie Mercredi 22 mars Vendredi 24 mars Samedi 25 mars



Vous êtes libre de venir à la permanence qui vous convient le mieux, dans la commune de votre choix.

Coupon de pré-réservation de bac jaune et de composteur



Nom, Prénom :

Adresse :

Commune:

Mail :

Tel. portable :

Je souhaite pré-réserver :

- 1 bac jaune de 240L (1 à 4 pers. : 10€ par an)
 1 bac jaune de 360L (+5 pers. : 15€ par an)
- 1 composteur de 300L (20€)
 1 composteur de 600L (30€)

Date et signature :



Tarifs et dimensions



*Pour bénéficier des aides du SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) auprès des entreprises partenaires, remplissez le formulaire en ligne disponible sur www.estuaire-sillon.fr



Des bacs jaunes :

→ **Bac 240L** (1 à 4 personnes)
Tarif location/maintenance 2022 : **10€ par an**
Dimensions : **L=583 mm / H=1079mm / P=729mm**

→ **Bac 360L** (+ 5 personnes)
Tarif location/maintenance 2022 : **15€ par an**
Dimensions : **L=585mm / H=1114mm / P=874mm**

Des composteurs :

→ **Composteur 300L**
Tarif de vente : **20€**
Dimensions : **L=640mm / H=780mm / P=640mm**

→ **Composteur 600L**
Tarif de vente : **30€**
Dimensions : **L=900mm / H=780mm / P=900mm**



Les composteurs sont vendus en kit (planches à assembler)

*Coupon de pré-réservation de bac jaune et de composteur
à retourner au service déchets*

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté
de Communes

- Par mail : environnement@estuaire-sillon.fr
- Par courrier : Communauté de Communes Estuaire et Sillon – Service Déchets
2, bd de la Loire - SAVENAY
- Déposé à l'accueil ou dans la boîte aux lettres : rue des Saules – ZA des Acacias
SAVENAY